



Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-6-0-1

Séance du jeudi 1er juillet 2021

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : Mme DILIGENT Danielle, Doyenne d'âge de la CeA

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection du Président de la Collectivité européenne d'Alsace lors de la réunion de plein droit qui suit chaque renouvellement général,
- VU l'article 1 de la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux,

- VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6, modifiée par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et plus particulièrement son article 8,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

Sous la présidence de Mme DILIGENT Danielle, Doyenne d'âge du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, il est procédé au 1er tour de scrutin (scrutin secret à la majorité absolue des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace).

Deux candidats :

M. Frédéric BIERRY

Mme Ludivine QUNTALLET

Nombre d'enveloppes : 80

Suffrages exprimés : 79

Bulletin blanc : 1

Bulletins nuls : 0

Ont obtenu :

M. Frédéric BIERRY : 75 voix

Mme Ludivine QUINTALLET : 4 voix

M. Frédéric BIERRY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés des membres du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} tour de scrutin, est élu Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

LA PRESIDENTE



Danielle DILIGENT